

Glacier 3000, une histoire vaudoise

La faillite de la société symbolise la fin d'un monde où l'Etat garantit, coûte que coûte, son soutien.

La faillite de Glacier 3000, prononcée le 29 avril de cette année, brise le rêve d'une Jungfrau vaudoise. Vingt-cinq employés ont été licenciés. La société, confiée à un liquidateur, assure cependant le fonctionnement des installations pendant les mois d'été dans l'espoir de trouver une solution avant la saison d'hiver. Les négociations pour le rachat des installations se poursuivent discrètement. Une offre de 3,5 millions aurait été avancée par des investisseurs bernois, coordonnés par un ancien membre du conseil d'administration de Glacier 3000, promoteur immobilier à Gstaad et organisateur de son célèbre festival country. Mais pour l'heure l'incertitude règne et contraint tout le monde au silence.

L'idée de relier le col du Pillon au glacier de Tsanfleuron s'impose à la fin des années cinquante. Une région prête à basculer définitivement vers le tourisme de masse naissant (le premier skilift date de 1941), l'exposition nationale à Lausanne et une croissance économique sans pareille, consacrent le téléphérique inauguré en 1964. Sept ans plus tard, le premier télésiège entre en fonction, suivi par le reste des remontées, bâties entre 1977 et 1993.

Au début des années nonante, une fois passée l'euphorie des Trente Glorieuses, les difficultés financières et le vieillissement

des installations réclament la rénovation et le développement du domaine. Après la fusion du Pillon - Glacier des Diablerets avec les Bernois exploitant la montée depuis Reusch, qui aboutit à la création de Glacier 3000, un projet voit le jour en 1997 doté d'un budget de septante-sept millions de francs (46,6 pour les téléphériques et 30,4 pour les équipements complémentaires en altitude: restaurant, téléskis, etc.).

Le plan de financement prévoit une souscription publique pour 11,5 millions, des participations communales (Saanen, Ormont-Dessus et Gsteig) pour 13,5 millions, des prêts bancaires pour 16,5 millions, un prêt LIM sans intérêt (Loi sur les investissements dans les régions de montagne) de 10 millions, une contribution de l'Etat de Vaud de vingt millions de francs (huit attribués via le Fonds d'équipement touristique cantonal et douze par décret), plus 5,5 millions de cash-flow hérités des deux sociétés avant la fusion. La part du canton va exclusivement au renouvellement du téléphérique du col du Pillon mis en service en 1999. Entre 2000 et 2001, le nouveau télésiège du Scex Rouge et surtout le self-service et le restaurant conçus par l'architecte tessinois Mario Botta, complètent l'offre proposée aux touristes.

continue en page 2

Sommaire

Le financement de l'AI passe
par une augmentation de la TVA.
page 3

Le chômage des jeunes inquiète la Conférence
internationale du travail.
page 4

Les paysans suisses bénéficient toujours
d'un protectionnisme généreux.
page 5

Une confédération de commune pour la région genevoise.
page 6

Quand Erasme régnait sur les lettres européennes.
page 7

Feuilleton d'Anne Rivier.
page 8

CFF

C'est bien la régularité, la normalité des prestations, en l'occurrence celles des CFF, qui devraient faire notre admiration. Paradoxalement, moins les pannes sont nombreuses et plus croît notre intolérance à l'égard des désagréments qu'elles créent.

Édito page 3

Les effets pervers du principe de plaisir en politique

Une opposition dogmatique, si elle satisfait à court terme les militants, peut s'avérer contre-productive pour les idéaux qu'ils défendent.

Souvent l'approbation d'un objet soumis au vote populaire ne reflète pas une adhésion sans réserve. Mais les avantages l'emportent sur les inconvénients. L'adoption d'un projet permet un pas en avant, même si les principes auxquels on tient n'y sont que partiellement concrétisés.

A gauche, on peine parfois à appuyer de telles solutions imparfaites, préférant à un résultat concret la manifestation des principes. Deux illustrations récentes.

Les milieux qui se sont opposés à l'accord de Schengen-Dublin par rejet de la «forteresse Europe» se sont clairement trompés de

combat. En effet, la Suisse ne se conforme pas à tous les standards définis par l'accord de Dublin. Elle ne reconnaît le statut de réfugié qu'aux personnes menacées par une autorité étatique, alors que l'Union européenne admet également le motif de la persécution non-étatique. De même l'Union, contrairement à la Suisse, ouvre la procédure même lorsque le requérant ne dispose pas de papiers d'identité. Quand l'accord entrera en vigueur, notre pays devra très probablement faire face aux pressions européennes pour le respect de ces standards minimaux.

Puis, une partie de l'extrême gauche ne

soutiendra pas l'extension de la libre circulation des personnes. Au nom de la protection des travailleurs, elle a fait le choix de contribuer à l'échec de cet accord pour obtenir ultérieurement une amélioration des mesures d'accompagnement.

Dans les deux cas, les opposants de gauche privilégient une position pure et dure. Ils ignorent un rapport de force qui, au cas où le souverain leur donne raison, ne peut que signifier la négation de leurs idéaux. La satisfaction éphémère du principe de plaisir les conduit à faire l'impasse sur le principe de réalité. *jd*

Suite de la première page

Glacier 3000, une histoire vaudoise

Au moment de son ouverture et sans avoir achevé l'ensemble des infrastructures, Glacier 3000 souffre déjà d'une dette de sept millions de francs creusée par une gestion défailante et aggravée par l'absence de véritables investisseurs. Le conseil d'administration, qui ne compte pas l'Etat de Vaud (24% des titres) parmi ses membres, tarde à réagir face aux dépassements, entraînés notamment par le chantier du restaurant. Deux assainissements plus tard, dans lesquels le canton a engagé 3,9 millions supplémentaires, la dette a plus que doublé. Elle voisine désormais seize millions de francs. Le sursis accordé en 2004 n'a pas donné les résultats espérés. Et le regroupement avec les remontées mécaniques d'Isenau, des Meillerets et de Villars-Gryon, suggéré par le rapport sur l'avenir des Alpes vaudoises du consultant valaisan Peter Fürger et fortement

souhaité par le Conseil d'Etat, reste toujours lettre morte. Du côté bernois, par contre, les cinq sociétés de Relleri-Schönried, Wispile-Gstaad, Horneggli, Rinderberg et Videmanette (Rougemont), ont fusionné depuis mars 2004. Finalement, l'enneigement exceptionnel en basse altitude de cet hiver a sonné le glas de Glacier 3000, boudé par les skieurs.

Entre public et privé

Au-delà de la déconfiture d'une entreprise trop ambitieuse, voire démesurée, dirigée par des notables préoccupés par le sort de leur région, mais débordés par la tournure des événements, c'est un tissu serré de liens entre l'administration, les collectivités publiques et les privés qui s'effiloche. Certains y voient la fin d'un monde - l'Etat radical - ménageant les clients et les rapports de bon voisinage plutôt que les principes

de gestion et de maîtrise des budgets. Les caisses vides et les récessions ont ainsi accusé les failles d'un système obsolète, dépendant de potentats locaux et soumis, bon gré mal gré, aux pressions de la périphérie, montagnarde dans ce cas, qui se méfie de l'emprise grandissante des villes et des agglomérations urbaines. Aujourd'hui, l'Etat ne peut plus payer. Fort de son pouvoir d'actionnaire, il dit non et son soutien ne sera plus inconditionnel. Même s'il ne pourra pas se retirer et laisser les communes se débrouiller toutes seules. Il sera bien obligé de prendre à nouveau le risque d'agir et d'intervenir, cette fois avec davantage de prudence.

En réalité, cette faillite trahit les limites d'une gestion où les frontières entre public et privé sont devenues floues. Elle interroge le rôle de l'Etat. Doit-il tout assumer? ou doit-il laisser faire, veillant sobrement au respect des

lois? ou alors doit-il continuer de participer sans contrôler toutefois l'ensemble des opérations?

Le tourisme dans les Alpes vaudoises mérite des stratégies nouvelles et d'autres méthodes, dont la mise en œuvre risque de prendre du temps, dix à quinze ans, pour changer les mentalités et convaincre. Soixante à septante pourcents des revenus en dépendent. En revanche, il n'est plus possible de résoudre tous les problèmes à l'amiable, entre amis, sur le fil des intérêts, régionaux, locaux, voire personnels. L'article 108 de la nouvelle Constitution vaudoise («Le Grand Conseil décide de la participation de l'Etat aux personnes morales») et la loi sur les participations de l'Etat, qui entend cependant limiter la portée de l'article constitutionnel, au même titre que celle sur les subventions, ouvrent la voie à un changement des pratiques établies. *md*

Mémoire courte

La droite recule au moment de tenir ses promesses, mais elle ne pourra pas éviter le débat sur l'augmentation de la TVA envisagée pour financer l'AI.

Le diagnostic sur la situation financière de l'assurance invalidité (AI) est d'une précision implacablement cruelle. Le déficit est hémorragique: 1,6 milliard chaque année. La dette croît en proportion: elle atteindra 11 milliards en 2007. Ne pas réagir serait politiquement irresponsable.

Le Conseil fédéral sait qu'il n'obtient rien du Parlement et du peuple s'il ne fait pas la démonstration d'une volonté d'économie. Outre quelques corrections ciblées de la loi, il annonce une réduction de 20% des nouvelles rentes. Cette réduction, il faut le répéter, est purement politique. Initialement elle devait être de 10%. Elle a été doublée, sans que rien de médical ou d'assurantiel ne le justifie. Certes on évoque la détection précoce des cas d'invalidité psychique, mais les résultats attendus sont surestimés. Constatons simplement qu'en annonçant 596 millions de réduction des dépenses, soit le tiers du déficit, le Conseil fédéral est à la limite de la crédibilité. Mais il ne peut aller au-delà, car les rentes acquises courent; il doit donc attendre que sa politique restrictive déploie ses effets dans la durée. De toute façon, il faut le souligner, les économies, même portées au tiers du

déficit, laissent un milliard à découvert. De nouvelles recettes sont donc indispensables.

TVA

Dans la présentation de la 11^e révision de l'AVS, le Conseil fédéral avait lié le financement à long terme de l'AVS, et celui à court terme de l'AI. Dans son arrêté, il réclamait un point de TVA pour la première et 0,8 point pour la seconde. Le 16 mai 2004, le peuple a clairement refusé le tout après que Pascal Couchepin eut été lâché par les radicaux eux-mêmes.

Mais il faut rappeler les arguments avancés par la droite à cette occasion. Nous contestons, disaient ses leaders, le mélange des besoins anticipés de l'AVS et ceux immédiats de l'AI. En revanche, nous sommes prêts à reconnaître sans réserve le financement de l'AI par 0,8 point de TVA.

Une année plus tard

Placés aujourd'hui devant leurs responsabilités, les partis bourgeois semblent avoir oublié leurs engagements. Ils sont gênés par l'UDC, prête à faire campagne sur le thème des faux invalides. Ils sont liés par leur déclaration sur le refus de toute augmentation d'impôts, freinés par les milieux économiques allergiques à la quote-part des prélèvements obligatoires, déstabilisés par l'argument faux selon lequel le peuple a déjà dit «non» (ne pas se moquer du peuple!).

On pressent toute une dérobade faite de lâcheté. Il faut y opposer le principe de la bonne foi. La droite avant le 16 mai 2004 s'est engagée à donner à l'AI les moyens indispensables. Le Conseil fédéral est donc légitimé à revenir avec un projet adapté. La gouvernance implique que la parole politique soit tenue. Le débat sur 0,8 point de TVA sera l'occasion d'observer qui respecte cette règle et qui a la mémoire fraîche ou courte. *ag*

Edito

La panne insupportable

Les pannes - la totale mercredi et des répliques les jours suivants - qui ont affecté le réseau des CFF ont surpris. Quoi? la grande régie, qui quotidiennement délivre ses prestations avec la fiabilité et la précision d'un mécanisme d'horlogerie, peut soudain se trouver paralysée?

Aux dernières nouvelles, il s'agirait d'une erreur de gestion et d'une sous-estimation du risque, le tout dans un contexte de fragilité de la distribution électrique. Deux lignes parallèles susceptibles de suppléer la défaillance de celle endommagée par un court-circuit étaient hors service pour des raisons techniques. Et le transformateur capable de maintenir la tension électrique du réseau était déconnecté pour cause d'économies de personnel.

C'est dire que les CFF peuvent faire mieux, mais à condition qu'on leur en donne les moyens. La régie est consciente des faiblesses de son réseau électrique. Aussi tente-t-elle de le renforcer. Mais son action est contrecarrée par de nombreux recours. Au banc des accusés, non pas les organisations écologistes comme l'ont aussitôt suggéré les adversaires du droit de recours, mais des particuliers, des communes et des cantons.

Voilà qui nous rappelle que sur la scène politique se bousculent intérêts et objectifs les plus divers dont aucun n'a valeur d'absolu. Et que les décisions collectives consistent à arbitrer entre ces intérêts et à trouver des compromis. La mobilité assurée et la sauvegarde des paysages ne font pas bon ménage, pas plus que l'efficacité technique et le respect des droits démocratiques. Au fait, combien de passagers pestant contre ces pannes se sont-ils opposés à un tracé de ligne à haute tension dans leur région, ou l'auraient-ils fait si le cas s'était présenté?

Reste que l'erreur sera toujours possible et ses conséquences d'autant plus perturbatrices que notre vie quotidienne est balisée par des réseaux très complexes et interdépendants. Les esprits chagrins ont vu dans ces défaillances une preuve supplémentaire du déclin du pays en termes de qualité et de fiabilité. Or c'est bien plutôt la régularité, la normalité des prestations, en l'occurrence celles des CFF, qui devraient faire notre admiration. Paradoxalement, moins les pannes sont nombreuses et plus croît notre intolérance à l'égard des désagréments qu'elles créent.

En question, la mobilité comme expression de la liberté, mobilité pour obéir à toujours plus de contraintes. *jd*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Daniel Delley (jd)
André Gavillet (ag)
Daniel Marco (dm)
Anne Rivier
Jean Christophe Schwaab (jcs)
Albert Tille (at)

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863, 1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch
www.domainepublic.ch

Un catalogue ambitieux

Après avoir évalué le phénomène, la Conférence internationale du travail a adopté un train de mesures susceptibles de réduire le chômage des jeunes et de combattre les mauvaises conditions d'emploi dont ils souffrent.

La Conférence internationale du travail (CIT), réunie à Genève début juin 2005, a adopté une série de mesures pour encourager l'emploi des jeunes et combattre le chômage qui les frappe. Car la situation est grave. Plus de 88 millions de jeunes sont sans emploi dans le monde et plusieurs centaines de millions sont en situation de sous-emploi, souvent dans l'économie informelle, aux conditions de travail indicibles, aux droits syndicaux et à la protection sociale inexistantes. La mauvaise santé de l'économie mondiale (les jeunes sont souvent les premières victimes des suppressions d'emplois), la flexibilité croissante du travail et, dans de nombreux pays, l'instabilité politique, les guerres, les épidémies, notamment de VIH, sont en cause. Le rapport de la commission de la CIT avance qu'une forte réglementation du marché du travail (telle qu'on la connaît par exemple en France ou en Allemagne) n'est pas nuisible à l'emploi des jeunes, au contraire. Même si bien des gouvernements et associations patronales la mettent en tête de liste. La force des syndicats n'est pas non plus considérée par la CIT comme néfaste à l'emploi, ce qui démontre la vacuité des propos de nombreuses associations économiques, relayées par le patron de l'industrie suisse des machines, Johann Schneider-Amman, qui dénonce le «carcan syndical destructeur de places de travail» dans le *Bund* du 24 juin.

Les mesures que propose la CIT sont très diverses: l'action au niveau local n'est pas sacrifiée à la conduite de mesures d'ampleur internationale. En plus de soutenir les initiatives locales ou régionales pour améliorer ponctuellement le niveau de formation des jeunes, la qualité des emplois qu'ils occupent, ainsi que l'encouragement à l'entrepreneuriat, particulièrement dans les pays en voie de développement, l'OIT est incitée à promouvoir avec plus de vigueur le «réseau pour l'emploi des jeunes», qui regroupe de nombreux pays très touchés par le phénomène (dont le Brésil, l'Indonésie, l'Iran et le Sénégal, qui font partie des «chefs de file» de ce réseau) et met en place un programme coordonné au niveau international avec des dispositions en faveur de l'égalité des chances. La commission de la CIT insiste

particulièrement sur l'éradication du sous-emploi, notamment par la création ou le renforcement de prestations sociales spécialement destinées à ses victimes et les incitant le plus possible au retour à un emploi décent. Parmi les mesures préconisées, l'on trouve le développement et l'amélioration des services publics de l'emploi et de l'inspection du travail, ainsi que l'information des jeunes au sujet de leurs droits.

Les bénéfiques du tripartisme

Mais le soutien aux seuls Etats n'est de loin pas suffisant et la CIT l'a bien compris. Son rapport insiste énormément sur l'implication des partenaires sociaux dans la mise en place des mesures. La commission relève par exemple que le tripartisme a une influence bénéfique sur les politiques nationales en faveur des secteurs

économiques qui représentent un fort potentiel d'emploi pour les jeunes. Elle souligne également l'importance du rôle des entreprises dans l'accès à la formation professionnelle.

Ce catalogue est ambitieux, peut-être un peu trop, et les mesures qu'il préconise sont parfois trop peu concrètes. Il a néanmoins le mérite de placer le combat pour l'emploi des jeunes au centre des préoccupations, d'encourager l'OIT à mettre ses moyens à disposition des différentes initiatives que prennent Etats et partenaires sociaux. *jcs*

Sources (disponibles sur www.ilo.org):

BIT, *Tendance mondiale de l'emploi des jeunes*, 2004.

BIT, *Emploi des jeunes: les voies d'accès à un travail décent*, rapport IV à l'attention de la CIT, 2005.

CIT, *Compte rendu provisoire de la commission sur l'emploi des jeunes*, 2005.

Et en Suisse?

La Suisse peut se targuer d'un chômage des jeunes au moins une fois et demie inférieur à celui de ses voisins. Le taux des moins de 25 ans sans emploi a en outre beaucoup bénéficié de la traditionnelle baisse printanière du chômage. Cependant, la situation se dégrade. En premier lieu, force est de constater que le marché des places d'apprentissage s'enfonce de plus en plus dans la crise. Selon le «baromètre des places d'apprentissage», 27 000 jeunes étaient à la recherche d'une place en juin 2005, contre 23 000 en juin 2004. Même si une grande partie d'entre eux va trouver une place dans le courant de l'été, il y a fort à parier que plusieurs centaines, si ce n'est milliers d'entre eux viendront rejoindre la «liste d'attente», qui compte déjà plus de 21 000 personnes. De plus, mille nouvelles places d'apprentissage seulement ont été créées en une année, alors que 4 000 jeunes de plus que l'an passé ont terminé l'école obligatoire, dont deux tiers choisiront la formation professionnelle. Certains cantons prennent le problème au sérieux: le canton du Jura vient de mettre en consultation un projet de fonds pour la formation professionnelle, inspiré des fonds de branche et des fonds cantonaux existants.

Les difficultés à l'entrée de la formation ne sont pas les seules raisons de craindre un prochain accroissement du chômage des jeunes. Malgré les recommandations de l'OIT, les tentatives de flexibiliser le travail se multiplient dans notre pays: abaissement de l'âge de protection des jeunes travailleurs, demande d'autorisation globale du travail de nuit et du dimanche émanant de nombreux secteurs (technologies de l'alimentation, entreprises des transports publics). Quant au tripartisme recommandé par l'OIT, il bat de l'aile. L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) est plus que jamais sous l'influence des milieux patronaux et le Conseil fédéral accorde la force obligatoire à des fonds de branche uniquement gérés par les associations d'employeurs, contre l'avis des syndicats, pourtant favorables à de telles mesures si elles sont tripartites, et contre les dispositions de la nouvelle loi sur la formation professionnelle.

Pression renforcée sur les paysans suisses

Malgré de douloureuses réformes, les paysans suisses restent les plus protégés du monde. Les pressions pour une ouverture des marchés agricoles iront grandissantes, notamment de la part du tiers monde, estiment l'OCDE et la FAO.

Les agriculteurs suisses tirent 68% de leur revenu du soutien de l'Etat. C'est le record mondial absolu qu'ils partagent avec leurs collègues norvégiens. La position internationale de la Suisse n'a guère changé en dépit de la profonde réforme de sa politique agricole. C'est ce que met en évidence la classification établie conjointement par l'OCDE et la FAO sur l'évolution du soutien accordé aux paysans dans les différentes parties du monde, au cours des deux dernières décennies.

	1986	2004
Suisse	78%	68%
Norvège	71%	68%
Japon	61%	56%
UE	41%	33%
Mexique	28%	17%
Etats-Unis	22%	18%
Nouvelle-Zélande	11%	3%

L'effort de la Suisse n'est pas à négliger. L'OCDE constate notamment que le soutien au prix agricole a été réduit de moitié pour être remplacé par des aides directes essentiellement en fonction de la surface

des exploitations et l'effectif du bétail. Mais cette nouvelle stratégie n'a de loin pas éliminé les distorsions de concurrence avec l'étranger. Le soutien à la production de produits laitiers et de viande reste aussi massif qu'avant la réforme. Pas surprenant. Dans sa politique agricole, Berne a toujours accordé la priorité à l'élevage.

Encore des efforts...

Les paiements directs sont surbordonnés au respect d'une production respectueuse de l'environnement. L'OCDE salue cette

évolution que l'on observe ailleurs et qui se renforcera. Mais les résultats concrets sont encore modestes. Les surfaces affectées à la culture biologique ont progressé de 7 % ; celles liées à la compensation écologique de 3 % seulement. Mais l'utilisation des pesticides contenant des nitrates et des phosphates n'a pas diminué. La Suisse peut mieux faire si elle entend promouvoir le label vert de ses produits agricoles pour favoriser leur exportation.

... et des sacrifices

La recherche de la qualité ne suffira pas. La pression à l'ouverture des marchés imposera de nouveaux sacrifices aux agriculteurs suisses. Les négociations en cours à l'OMC donnent la tendance: élimination à terme de toutes les aides à l'exportation et diminution de 20 % des soutiens internes. Et ce n'est qu'une étape. Dans leurs perspectives pour la prochaine décennie, l'OCDE et la FAO s'attendent à une notable amélioration du rendement des pays agricoles du tiers monde. La concurrence sera rude avec les pays riches pour conserver ou conquérir de nouveaux marchés. Elle portera essentiellement sur les produits de zone tempérée comme le sucre, les céréales et la viande bovine. Le pays le plus protégé du monde ne pourra pas s'en sortir indemne. *at*

Les comptes 2004 de *Domaine Public*

L'Assemblée générale des actionnaires de *Domaine Public SA*, présidée par Ruth Dreifuss, s'est réunie le 15 juin 2005. Elle a approuvé les comptes pour 2004 et donné décharge aux administrateurs à l'unanimité.

Dépenses		Recettes	
Production du journal	65011	Abonnements	192845
Promotion	4521	Vente numéros spéciaux	24
Salaires	90283	Dons	1710
Charges sociales	14347	Produits financiers	267
Locaux	5304		
Frais financiers	591		
Autres frais	23317		
Total dépenses	203374	Total recettes	194846
Résultat			- 8528

L'Assemblée générale a également pris connaissance des démarches en cours pour la réalisation d'un nouveau site internet. La mise en ligne du site, prévue en automne, fera l'objet d'une campagne promotionnelle d'envergure.

Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO.

Politique agricole des pays de l'OCDE.
www.oecd.org

La commune, échelon de trop

Au bout du lac, les divisions d'un ensemble urbain qui se joue des frontières risquent de compromettre son développement futur.

Il y a près de dix ans, dans un document intitulé *Quel logement social pour demain ?*, le Rassemblement pour une politique sociale du logement (RPSL), qui regroupe une large palette d'organisations politiques, syndicales et caritatives, posait la question de la validité des structures communales en matière d'aménagement du territoire. Et notamment de construction de logements: «A terme il faudra se reposer la question de l'échelon communal qui agit souvent comme un frein au développement». Depuis, de nombreux avatars se sont accumulés, comme autant de preuves à l'appui de cette prise de position.

La dernière en date, c'est la fronde de propriétaires de villas implantées sur le territoire des communes de Puplinge et de Thônex contre un projet du Département de l'aménagement de l'équipement et du logement (DAEL) de construire environ 2500 logements au lieu-dit «Les Communaux d'Ambilly». Cette minidésobéissance d'enfants gâtés est approuvée, voire encouragée, par les autorités des deux communes et soutenue par la droite parlementaire, soucieuse de caresser dans le sens du poil un électorat frileux. Les partis démocrate-chrétien, radical et libéral veulent imposer une diminution de la densité prévue, notamment dans les zones de contact entre le projet et les villas existantes.

En 1994, l'interrogation du RPSL se poursuivait par une proposition: «(...) il convien-

drait d'instaurer un *conseil d'agglomération*. Il viendrait s'intercaler entre la commune-ville et le canton.» Cette proposition fut exprimée déjà dans les années trente. A cette époque, la fusion de Genève avec quatre communes contiguës, Eaux-Vives, Plainpalais, Pâquis et Petit-Saconnex - Carouge refusa - était justifiée par le développement de la ville bien au-delà des limites de la commune. Mais ce compromis territorial resta minimal en regard du développement réel de la ville, notamment le long des voies de communication nouvellement étendues, en particulier le long du réseau du tramway.

Une confédération de communes

Auparavant déjà des propositions de modifier la répartition des compétences entre ville et canton en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire avaient été lancées.

Ainsi Camille Martin (1877 - 1928), responsable du bureau du plan d'extension du Département des travaux publics, imaginait un ensemble regroupant les communes très urbanisées contiguës, mais aussi celles en cours d'urbanisation et celles qui présentaient des potentiels de développement urbain. Il parvenait ainsi à un ensemble de dix-neuf communes regroupant près de 80% de la population du canton et dont «l'unité résulte avant tout de la communauté des intérêts et de l'identité des occupations des habitants»¹.

Camille Martin n'était pas partisan d'une fusion. Selon lui, le regroupement des dix-neuf communes concernées par le développement de la ville constituait, d'une part, un poids disproportionné par rapport à l'ensemble du canton et, d'autre part, aurait mis en présence deux entités trop fortes, la ville et le canton, dont la collaboration était déjà aléatoire à cette époque. Il préconisait une confédération de communes, sous la présidence du Conseil d'Etat. Il s'agissait surtout de ne pas créer de sources de conflits supplémentaires, tout en avançant sur la voie d'une unification: «Toute mesure susceptible d'augmenter les chances de conflit et de retarder l'unification (...) devrait être rejetée»¹.

Cette proposition mériterait aujourd'hui d'être reconsidérée, en y associant, sous une forme à définir, les communes françaises et vaudoises concernées. Le canton de Genève est un canton-ville, un ensemble urbain. Perpétuer, voire revendiquer, une division politique de cet ensemble ne peut être que contre-productif en regard non seulement de l'avenir de Genève comme ville internationale, mais aussi de la promotion de l'idée même de la ville dans toute la Suisse. *dm*

¹ «A propos de la fusion de la ville et de communes suburbaines: notes d'un urbaniste», in *Bulletin de la société pour l'Amélioration du Logement*, 36, 1924.

Les désespérés

Il est des marginaux qui sont nos familiers. Parfois, solitaires, ils nous abordent faisant la manche. On les reconnaît. On remarque même leur absence, leur retour, habillés de neuf, quand tout va bien, presque rétablis.

Jérôme Meizoz a esquissé le portrait de quelques-uns d'entre eux. J'ai aimé ces portraits.

«Celui-ci est un géant colérique

Efflanqué, immense, squelettique comme le sac de campeur à cadre de métal léger qu'il porte toujours.»

La vie d'adolescent de l'auteur lui a fait aussi croiser non des marginaux, mais des originaux, tel ce chanoine, professeur de latin qui, en début de cour, ordonnait à ses élèves: «Prenez une feuille, vierge comme vous, martyr comme moi.»

Puis le propos s'élargit. L'auteur lui-même au gré d'une errance dans une ville, inspiré par un tableau, devient un «désespéré», mais sans romantisme, car le trait est direct et la phrase énergique. *ag*

Jérôme Meizoz, *Les désespérés*, Zoé, 2005.

Le seigneur des typos

Un livre de Karine Crousaz, publié chez Antipodes, met à jour l'influence exercée par Erasme sur le monde des lettres européennes.

Dans le domaine des sciences humaines ou de la littérature, les publications universitaires semblent parfois bien ésotériques. On ne peut donc que saluer la publication aux Editions Antipodes de l'ouvrage de Karine Crousaz, *Erasme et le pouvoir de l'imprimerie*. Voilà un sujet aride qui se lit comme ces histoires à succès dont raffole la presse économique: tout sur les secrets de l'entrepreneur qui réussit.

Car Erasme était à sa manière un chef d'entreprise moderne qui gérait une sorte de société virtuelle dont les imprimeurs étaient les partenaires. Karine Crousaz s'attache surtout à un imprimeur de Bâle, Johann Froben qui travaillait presque exclusivement pour l'humaniste hollandais. Erasme est d'ailleurs décédé au domicile des Froben. A cette époque déjà, la foire de Francfort était le principal rassemblement du monde du livre. La stratégie des auteurs à succès du XVII^e siècle, et Erasme était le principal d'entre eux, consistait à présenter de nouveaux ouvrages en maintenant le plus grand secret afin d'éviter que leurs adversaires en aient eu

connaissance à l'avance et présentent leur propre réplique lors de la foire.

Un réseau de correspondants

Erasme était un expert dans l'obtention d'ouvrages de ses concurrents avant publication, si bien que la foire de Francfort présentait parfois un ouvrage écrit contre la pensée du résident bâlois en même temps que sa propre réplique. Il est vrai qu'Erasme disposait en Europe d'un vaste réseau de correspondants et d'amis qui s'arrangeaient pour lui transmettre à l'avance les bonnes feuilles des livres de ses adversaires obtenues par des voies détournées. Il arrivait parfois que les imprimeurs lui transmettent en cachette les livres qu'ils étaient en train d'imprimer afin de se faire bien voir de celui qui était le «patron» des lettres européennes.

Erasme n'hésitait pas à user de la menace. Karine Crousaz cite la lettre fort civile envoyée à un auteur qui faisait circuler - sous forme manuscrite - un libelle contre lui. Notre humaniste signala à l'auteur que s'il avait la mauvaise idée de vouloir imprimer

son texte, lui, Erasme, se sentirait obligé à une réplique immédiate sous forme d'un libelle vengeur. Ce genre de manœuvre semblait fort dissuasif.

Erasme est aussi le quasi inventeur du dépôt légal. Il souhaitait que les textes établis soient déposés une fois pour toutes dans des bibliothèques. Ces exemplaires de référence seraient les seuls à faire foi, manière d'éviter les interpolations et les ajouts courants à une époque qui ne connaissait pas le droit d'auteur. Pour le meilleur et pour le pire, les méthodes du monde de l'édition ne donnent pas l'impression d'avoir beaucoup changé depuis la Renaissance. En tout cas, le nom de Johann Froben, imprimeur-éditeur bâlois soucieux de perfection typographique, d'élégance formelle avec des frontispices souvent dessinés par Hans Holbein, homme d'affaires retors et astucieux, mérite de rester avec plus d'éclat dans l'histoire du pays. jg

Karine Crousaz, *Erasme et le pouvoir de l'imprimerie*, Antipodes, Lausanne, 2005.

Antiquité

La Suisse et l'époque romaine

Quand les Suisses ont éprouvé le besoin de créer des mythes qui valorisent leur histoire et ses valeurs, ils n'ont pas mythifié les Helvètes. Il n'y a pas de Vercingétorix suisse. Et pourtant Divico infligea une sévère défaite aux légions romaines. Le peintre Gleyre s'en est inspiré; les manuels scolaires, jadis modestement illustrés, faisaient pourtant une place à son tableau, *Les Romains passant sous le joug*.

Laurent Flutsch est sensible à cette ré-interprétation de

l'histoire. Dans la collection *Le Savoir suisse*, il présente *L'époque romaine*, soucieux de casser le schématisme d'une Suisse qui aurait existé en pays helvète, avant d'être colonisée par les Romains, puis reconstruite depuis son noyau alpin. La Suisse helvète était faite de tribus diverses, débordant nos frontières actuelles, et la période romaine a été une période d'expansion heureuse et d'économie globalisée.

Ainsi l'exposé pertinent de Laurent Flutsch sur les mœurs, coutumes de cette période et

son récit de l'histoire événementielle sont présentés par un auteur conscient de la part subjective de la relecture de l'histoire, par exemple du filtrage imposé par le christianisme. Laurent Flutsch assume pour son compte cette subjectivité, d'où une présentation qui se veut très personnelle: des références à l'ASIN, à la politique de George Bush ou aux requérants d'asile! Le style est alerte à la mesure de ce choix, mais l'information historique est aussi objective et abondante.

Malgré l'absence de moyens de réfrigération, les Helvètes romanisés étaient friands d'huîtres, transportées dans de gigantesques amphores d'eau salée. Les archéologues découvrent ainsi régulièrement des coquillages sur les sites romains. Celui de Laurent Flutsch est agréablement nacré. ag

Laurent Flutsch, *L'époque romaine ou la Méditerranée au nord des Alpes*. Coll. Le Savoir suisse, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2005.

Ecrivain d'amour

Anne Rivier

Feu Wermeille vient de perdre sa Veuve Alice dans les liens sacrés du remariage. Récit circonstancié de la cérémonie.

MON CHER FEU,

Je me suis remariée en rouge vif, et avec un deuxième pasteur, on ne se refait pas. Par un revirement spectaculaire je nous ai bousculés, Philippe et moi, vers le bonheur. J'ai connu des chutes plus douloureuses.

C'est un samedi de septembre, à l'église du village de C. située à mi-hauteur de la corniche. Le temps est radieux, le soleil dore les vignobles à la feuille, le lac est d'un azur si profond qu'il en avale le ciel, l'équilibre du monde est rompu. Sur le parvis à pic, la foule chavire, balancée par le vertige. Le foehn qui souffle depuis la veille a dénudé les Alpes et rapproché les rives d'une bonne paire de jumelles. On lance des oh et des ah, chacun suivant le contour des montagnes d'un index en pinceau. Ma famille est au complet, mes amis se sont regroupés devant le porche et cette assemblée bariolée papote, sourires entendus, excitée par l'imminence de l'événement.

Notre fille Jeanne accueille la parenté lointaine de Philippe, des cousins d'Argentine, elle serre à les briser leurs gosses endimanchés sur son ventre ballon. Enceinte jusqu'au cou, elle a souligné son auguste état d'une robe de mousseline Empire et fourré l'entier de sa crinière dans une cloche de paille biscornue. Telle une libellule au vol saccadé, s'attardant à chaque attroupement comme à chaque roseau, armée d'un calepin et d'un stylo elle recense les participants à la verrée prévue après le culte. Désormais mariée, civilement et en secret, avec le père de son enfant (un des malabars du déménagement, te souviens-tu, le gros ours bougon et sympathique dont je t'ai parlé?) ton inconstante Descendance semble avoir trouvé digne maître à son collier. Avec moi elle est adorable, câline et protectrice à la fois, et je me suis engagée à garder son bébé deux jours par semaine dès qu'elle aura repris son boulot.

A un kilomètre de là, emmenés à grand train sur un chemin viticole, ton ex-veuve et ton ex-collègue s'embrassent à pleines dents dans une calèche décorée d'œillettes d'Inde et de pampres roux. Aux guides d'une jument prénommée Gouffrette, l'honorable bedeau Frédy Desplands a troqué son rôle de gardien de l'ordre des lieux saints pour convoier Monsieur le Ministre et sa Fiancée vers leur destin. Entravé par son col minerve, la glotte nouée d'une cravate, il carre ses épaules de lutteur sur le siège avant et savoure l'influence manifeste qu'il exerce déjà, au vu et au su des villageois, sur son nouveau pasteur.

Car c'est lui, Frédy, qui a organisé les festivités, lui qui en a réglé les plus infimes détails, gastronomie comprise. Vigneron encaveur retiré des affaires, il a généreusement payé de sa personne. Ses vins seront de noble cuvée, les flûtes et les salées de sa femme Clairon réjouiront les palais des convives.

Et c'est encore chez lui que les heureux Elus du repas de nocce se replieront, sous les voûtes de son immense pressoir aménagé en salle de banquet pour l'occasion.

Nous roulons dans la carriole à mariés, la conscience floue, le cœur irrigué d'une gaité naïve. Nous allons faire bénir notre union par un excellent confrère de Zurich, le Fritz Spalinger, docteur en théologie, master ès réfugiés, receleur avéré d'expulsés, dangereux activiste chrétien, épine dans le pied des autorités de sa ville, un homme un vrai, dirait ta génitrice, Dieu la conserve éternellement dans sa Suprême Consigne.

Fritz tranche le français à la machette avec un aplomb que ma douce et vieille Maman, le moment du prêche venu, ne goûtera sans doute pas à sa juste valeur. Ma pauvre maman, te l'ai-je raconté, n'est plus qu'une petite chose que mon père promène dans une chaise roulante après son accident cérébral. Mes parents sont un peu décontenancés par mon remariage, eux qui s'étaient accoutumés à cette étrange et définitive filiation : père et mère de veuve.

Donc, allant s'unir devant Dieu, Alice et Philippe bringuebalent dans leur charrette sur les sentiers de Lavaux. Elle, plutôt à son avantage, en rouge tomate et pommettes au diapason, la poitrine rehaussée d'un balconnet ponceau, et lui, son Bis, sanglé dans un costume anthracite du plus bel effet. Alice rouge, Philippe noir, un couple stendhalien idéal s'apprête à descendre à la mine de sel, le rameau à la main.

En fait de mine, mon cher Feu, tu aurais dû voir celle de ton frère Jacques lorsque notre équipage a débouché du dernier virolet et s'est immobilisé dans un hennissement de technicolor à quelques encablures du parvis. Une horde d'Apaches l'auraient moins impressionné que l'image de son ex-belle-sœur au bras de son Sorel ecclésial. Jacot Wermeille le fils préféré, mômier notoire et chien berger familial, se précipite sur moi et tente par un geste ultime de rassembler sa tribu défaite :

- Chère Alice, tous nos vœux t'accompagnent. Margot s'excuse, elle est au fond de son lit, une migraine... Il me tend un minuscule paquet argenté : Elle tenait à t'offrir ce bijou, un pendentif ancien qu'elle a hérité de maman... Malgré les apparences, maman t'aimait beaucoup, tu sais.

J'hésite face à cette proposition de paix tardive. Jacques m'étreint, je n'ose pas trop le repousser. C'est alors que Philippe Laporte vole à mon secours et interrompt ces troubles effusions :

- Coupons là, Monsieur Wermeille. Ne mélangeons pas les genres, je vous prie. Et remportez votre cadeau, il est empoisonné.

Blême, ton frère a glissé la boîte dans sa poche et tourné les talons sans demander son reste. Puis les cloches se sont mises à sonner et Fritz Spalinger à nous héler en battant frénétiquement des ailes de sa robe.

(A suivre)